

5.9.2012

A7-0217/167

Amendement 167

Isabella Lövin

au nom du groupe Verts/ALE

Rapport

A7-0217/2012

Struan Stevenson

Organisation commune des marchés dans le secteur des produits de la pêche et de l'aquaculture

COM(2011)0416 – C7-0197/2011 – 2011/0194(COD)

Proposition de règlement

Article 42 – paragraphe 1 – point b

Texte proposé par la Commission

Amendement

b) la méthode de production, en particulier les mentions suivantes: «... pêché ...» ou «... pêché en eaux douces ...» ou «... élevé ...»;

b) la méthode de production, en particulier les mentions suivantes: "... pêché ..." ou "... pêché en eaux douces ..." ou "...élevé...", *y compris, pour le secteur de la capture, le type d'engin utilisé tel que défini à l'annexe XI du règlement d'exécution (UE) n° 404/2011 de la Commission;*

Or. en

5.9.2012

A7-0217/168

Amendement 168

Isabella Lövin

au nom du groupe Verts/ALE

Rapport

A7-0217/2012

Struan Stevenson

Organisation commune des marchés dans le secteur des produits de la pêche et de l'aquaculture

COM(2011)0416 – C7-0197/2011 – 2011/0194(COD)

Proposition de règlement

Article 45 bis (nouveau)

Texte proposé par la Commission

Amendement

Article 45 bis

Labels écologiques

Après consultation des parties intéressées, la Commission présente, avant le 1^{er} janvier 2015, au Parlement européen et au Conseil un rapport sur l'étendue et la diversité des labels écologiques dans les secteurs de la pêche et de l'aquaculture en usage dans l'Union, ainsi qu'une évaluation de la fiabilité des mentions y figurant. Ce rapport est revu tous les deux ans. La Commission soumet, au plus tard le 1^{er} janvier 2016, au Parlement européen et au Conseil, une proposition visant à instituer un mécanisme de suivi et d'évaluation à l'échelle de l'Union des régimes de labels écologiques pour la pêche et l'aquaculture.

Or. en